

Interpellation

Parking souterrain à l'Hermitage : le projet n'a pas été abandonné !

Le stationnement dans la campagne qui accueille le musée de la Fondation de l'Hermitage et le Tribunal Cantonal est réglé par l'addenda au plan de quartier N° 584, addenda approuvé par le Conseil communal le 8 juin 1982¹. Lors de sa séance, le Conseil a décidé de limiter le nombre de places de stationnement en surface pour préserver la qualité du site. Les places supplémentaires devaient trouver place dans les bâtiments ou dans des parkings souterrains. Si le bâtiment du Tribunal Cantonal comprend un parking souterrain, il n'en est pas de même pour le musée. Celui-ci ne dispose sur son site que d'un parking à l'air libre d'une vingtaine de places, places d'ailleurs réservées au personnel de la Fondation. Les visiteurs motorisés doivent donc garer leur voiture au parking du Signal de Sauvabelin.

En 2007, une demande de permis de construire a été mise à l'enquête publique. Il s'agissait d'un parking souterrain de 98 places sis dans le périmètre du parc de la Rouvraie et débouchant sur la rue Louis-Vulliemin, à la hauteur du musée². Les places de stationnement étaient destinées en premier lieu aux visiteurs du musée. Ce projet avait suscité des oppositions notamment de la section vaudoise de l'Association Transports et Environnement. J'avais moi-même déposé une interpellation urgente à ce sujet, au motif que cette construction allait à l'encontre de la volonté du Conseil communal qui, à plusieurs reprises, avait demandé une meilleure desserte du musée par les transports publics³.

La demande de permis de construire n'a pas eu de suite, mais le projet n'a pas été abandonné pour autant. On le retrouve, intégré au plan de quartier dit « PQ Petit-Château ». Ce plan propose la construction d'un parking semi-enterré de deux étages et d'un immeuble d'habitation, accolé au parking. Comme dans le projet de 2007, les constructions se trouvent dans le parc de la Rouvraie et le parking débouche sur la rue Louis-Vulliemin. Le parking devrait abriter 60 places de stationnement dont 47 pour le musée. Pratiquement, le projet se traduit par la disparition d'une surface boisée assez importante au profit de dalles végétalisées.

Je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Les habitants du quartier ont-ils pu donner leur avis quant à ce parking ?
- Si oui, quelle appréciation en ont-ils fait ?
- Construire un nouveau parking public à Lausanne, quelle que soit sa taille, ne contrevient-il pas aux principes actuels de mobilité qui privilégient les transports publics et la mobilité douce quand il s'agit d'accéder à des centres et d'y circuler ?
- Selon ces principes, ne devrait-on pas plutôt rendre la desserte du musée par les transports publics plus attractive, en particulier depuis la gare ?
- Admettant une offre en transports publics plus attractive qu'actuellement, les possibilités de stationnement offertes par le parking à l'air libre du musée et le parking du Signal ne seront-elles pas plus que suffisantes pour les visiteurs qui ne peuvent pas ou ne désirent pas se passer de leur voiture ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

E Müller

Elisabeth Müller
8 décembre 2015

¹ BCC 1982, p. 736 et 791.

² « 24 heures » du 28.3.2007.

³ BCC 2007, N° 17/II, pp. 847-850.